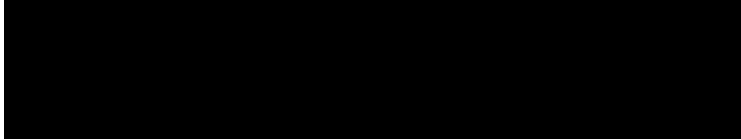


**PAR COURRIEL**

Québec, le 13 juin 2023



**Numéro de dossier : 2305040-079**

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 30 mai 2023 visant à obtenir copie de tout document concernant les immeubles situés aux 900, boulevard René-Lévesque Est, Québec, Québec, G1R 2B5, 1050, boulevard René-Lévesque Est, Québec, Québec, G1R 4X3 et 880, avenue Honoré-Mercier, Québec, Québec, G1R 4X5, connus et désignés comme étant les lots 1 314 794, 2 97 767, 6 297 770 à 6 297 777 inclusivement, 1 315 307 à 1 315 309 inclusivement, 1 315 311, 4 888 379, 6 298 015, 6 298 019 à 6 298 021 inclusivement, 6 298 029, 6 298 030, 6 298 032, 1 315 321, 4 006 403, 6 296 440, 6 296 442, 6 296 446, 6 296 450, 6 296 451, 6 296 456, 6 296 459, 6 344 283, 6 344 284, 3 977 751, 3 977 757 et 1 314 999, cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec. Vous désirez également savoir si les immeubles sont affectés par des dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Les immeubles visés par votre demande sont situés partiellement dans les limites d'un site archéologique, le CeEt-587, connu sous le nom de Îlot O'Connell. Le site archéologique CeEt-585, connu sous le nom Rue Saint-Dominique, affecte également les immeubles. La création de ce site remontant à de nombreuses années, aucun périmètre n'est précisé.

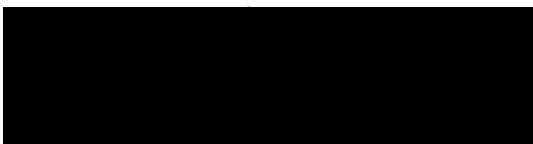
... 2

Les immeubles sont donc affectés par les dispositions du Chapitre III, Section VI (Fouilles et découvertes archéologiques) de la Loi sur le patrimoine culturel

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Julie Lévesque

p. j.